



Formacode : 43436 - Code Rome : J1501

Eligible CPF - - n°145843



DEAS - DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT/E

PUBLIC VISÉ

Tout public
Plan de formation / CIF
Individuels payants

NIVEAU

Niveau de sortie : niveau V (CAP, BEP, CFPA du premier degré)

NATURE DE LA VALIDATION

Validation de la formation :
diplôme DEAS - diplôme d'état
d'aide-soignant/e

DUREE

Durée en centre : 595 heures
Durée en entreprise : 840 heures
Durée hebdomadaire moyenne :
35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 04/09/2017 au 06/07/2018.

LIEUX DE FORMATION

GMTI93
Lycée Liberté
27 Rue de la Liberté
93230 Romainville
Tél : 01 49 37 92 55

CONTACT

Marie Lamorre

OBJECTIFS

Prendre en charge l'accueil, la sécurité morale, affective et sanitaire des malades ; assurer les soins d'hygiène, de confort et les loisirs des personnes malades, âgées ou atteintes d'un handicap ; seconder le personnel infirmier dans les soins médicaux ; travailler en équipe et en étroite collaboration avec les services

CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

L'aide soignant travaille auprès de personnes dépendantes de tous âges en structures hospitalières, maisons de retraite ou services d'aide à domicile (SSIAD). Il/Elle travaille sous le contrôle d'un infirmier

PRE-REQUIS

Positionnement : réglementaire.
Être admis au concours d'entrée. Être âgé de plus de 17 ans et à jour de ses vaccinations à la date d'entrée en formation.
Les titulaires des titres ou diplômes suivants : DEAP, ADVF, DEAVS, DEAMP, MCAD, DEA sont dispensés du concours d'entrée et de certains modules, en fonction de leur certification.

MODALITES DE RECRUTEMENT

Contactez le Greta qui propose la formation

MODALITES PEDAGOGIQUES

Cours magistraux
Mises en situation
Cas pratiques
Mises en situation professionnelles sur lieux de stage
Organisé en alternance.
Cours du jour

CONTENUS

- ▶ Module 1 : Accompagnement d'un enfant dans les activités et la vie quotidienne
- ▶ Module 2 : L'état clinique d'une personne
- ▶ Module 3 : Les soins
- ▶ Module 4 : Ergonomie
- ▶ Module 5 : Relation - Communication
- ▶ Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers
- ▶ Module 7 : Transmission des informations
- ▶ Module 8 : Organisation du travail